



Réf de l'INRA: 1105-C/19.2173
Réf du MC : 83cxa3d56

Réf. du MECDD : 93237

Luxembourg, le 9 juin 2022

À Monsieur Romain REITZ
Bourgmestre
Administration communale de Junglinster
12, rue de Bourglinster
L-6112 JUNGLINSTER

Objet : Loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. Modification ponctuelle « SPEC-EEM Folkent » du plan d'aménagement général de la commune de Junglinster concernant des fonds sis à Graulinster, au lieu-dit « Folkent »

Concerne : Avis de l'INRA

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur d'accuser réception du dossier référencé en objet, que Madame la Ministre de l'Environnement nous a transmis le 16 février 2022.

Suite à l'examen de ce dossier, l'Institut national de recherches archéologiques (INRA) m'a informé que l'impact que le projet mentionné en objet peut avoir sur le patrimoine archéologique a bien été analysé dans le chapitre 7.6.1 du rapport sur les incidences environnementales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

Sam TANSON

Ministre de la Culture

Copie à : Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable
Institut national de recherches archéologiques